

Envoi par courriel:  
dijitphoto@videotron.ca

Le 4 décembre 2014

Monsieur Jean-Yves McGee  
Coalition Eau Secours

Objet : Fluoration de l'eau à La Prairie

---

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint, à titre informatif, une copie certifiée conforme de la résolution 2014-12-428, laquelle a été adoptée par les membres du conseil municipal lors de la séance ordinaire du 1er décembre dernier relativement à l'objet mentionné en titre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

  
Danielle Simard, avocate  
Greffière de la Ville

DS/ig  
p.j.



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 1<sup>er</sup> décembre 2014** à compter de **19 h 30**, à laquelle sont présents : le maire, monsieur Donat Serres et les conseillers et conseillères, messieurs et mesdames Allen Scott, Christian Caron, Laurent Blais, Marie Eve Plante-Hébert, Suzanne Perron, Pierre Vocino, Yves Senécal et Eve Barrette-Marchand, formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Le directeur général, monsieur Jean Bergeron et la greffière, madame Danielle Simard, sont également présents.

-----  
**2014-12-428**

### **ARRÊT DE LA FLUORATION DE L'EAU À LA PRAIRIE**

**ATTENDU** que le programme de fluoration de l'eau à La Prairie prévaut depuis 1972, suite à une entente intervenue avec le gouvernement du Québec, qui assumait les coûts d'immobilisations et d'exploitation;

**ATTENDU** que cette mesure de santé publique avait été implantée par le gouvernement afin de rejoindre une grande partie de la population pour prévenir la carie dentaire, et ce, à faible coût;

**ATTENDU** que seulement neuf villes québécoises, pour un total d'environ 3% de la population du Québec, fluorent l'eau présentement;

**ATTENDU** qu'il n'existe aucune mesure coercitive pour forcer les villes à fluorer leur eau et que la décision de le faire ou non demeure donc une décision municipale;

**ATTENDU** que contrairement aux années 70, nous retrouvons aujourd'hui du fluor dans plusieurs produits, dont notamment les dentifrices;

**ATTENDU** que la fluoration de l'eau à La Prairie a toujours été faite selon les normes et les règles ministérielles;

**ATTENDU** que la Ville de La Prairie souhaite cesser la fluoration de son eau potable;

**ATTENDU** que la Ville n'aura pas de pénalité financière à payer au ministère de la Santé et des Services sociaux suite à l'arrêt de la fluoration de son eau, puisque celle-ci se fait depuis plus de quarante-deux ans à La Prairie;

**ATTENDU** que la décision de la Ville n'est pas basée sur des considérations de santé et de coût mais sur le libre choix;

.../2

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino  
**APPUYÉ DE** : madame Suzanne Perron  
et résolu unanimement :

**QUE** la Ville de La Prairie cesse de fluorer son eau, et ce, dès le début de l'année 2015.

**QUE** copie de cette résolution soit transmise au ministère de la Santé et des Services sociaux.

**ADOPTÉE**

*(Signé) Donat Serres*

M. DONAT SERRES, maire

*(Signé) Danielle Simard*

Me DANIELLE SIMARD, greffière

